

# Connaitre le droit des patients et des résidents et leur incidence sur les pratiques soignantes

## Objectifs :

- Connaître le cadre légal et réglementaire dans lequel s'applique le droit des patients et des résidents
- Pouvoir les appliquer et les faire appliquer tout en respectant les procédures qualité associées
- En cerner les impacts dans l'exercice quotidien de ses fonctions
- Instaurer une démarche éthique dans sa pratique professionnelle

## Programme :

### Les grandes notions encadrant le droit des patients et des résidents

- Les représentations de la liberté, de dignité, de sécurité et de bienveillance
- Les prismes juridique, philosophique, culturel et sociétale de ces notions

### Le cadre réglementaire et éthique en établissement sanitaire et médico-social

- Loi du 2 janvier 2002 portant rénovation de l'action sociale
- Loi du 4 mars 2002 dite Kouchner sur les droits des patients et la qualité du système de santé
- Loi du 22 avril 2005 dite Léonetti et Loi du 02 février 2016 dite Léonetti-Clayes sur les droits des personnes en fin de vie
- Loi du 26 janvier 2016 dite Touraine sur la modernisation du système de santé

### Les droits fondamentaux du patient hospitalisé et leurs incidences sur la pratique soignante

- Droit à l'égal accès aux soins
- Droit de choisir librement son praticien
- Droit à l'information
- La désignation de la personne de confiance
- Droit de consentir aux soins
- Droit à la liberté de culte
- Droit à la bienveillance et au respect de la dignité de la personne humaine
- Droit d'accès au dossier médical

### Les devoirs du patient/résident

- Le respect des règles de droit et du règlement intérieur (vie en collectivité, les horaires de visites...)
- L'interdiction de toute forme de violence envers les autres résidents et les membres du personnel

### Le respect du secret et la confidentialité

- Définition et distinction entre le secret médical et secret professionnel
- Clarification des notions de confidentialité et anonymat
- Distinction devoir de réserve et discrétion professionnelle
- Réforme du secret partagé du 26 janvier 2016
- Recommandations de bonnes pratiques sur l'utilisation des nouvelles technologies (téléphone, fax, mail, réseaux sociaux...)

### **Les droits spécifiques du résident en EHPAD**

- Notion de domicile et vie privée / vie en collectivité
- Droit à la liberté d'aller et venir / question de la fugue et de la contention
- Le refus de soins / toilette du résident opposant et la préservation de son autonomie
- La place de la famille, des proches du tuteur sur la prise en charge de l'usager
- Le respect de la volonté de la personne âgée

### **Des situations pratiques : le rôle de chacun, médecins, soignants, parents, résidents...**

- Autorisations de soins et d'opérer
- Consentements, refus de soins, traçabilité
- Le droit d'aller et venir, les visites...
- Sorties, sorties contre avis ou sans autorisation
- Personne âgée sous protection juridique
- Déclenchement d'une procédure de protection
- Vie privée et secret partagé

### **Le droit de porter réclamation - L'organisation de la gestion des droits du patient/résident**

- En service sanitaire : le droit de porter réclamation et d'obtenir réparation d'un préjudice (à l'amiable – CDU – CCI et au contentieux – Tribunal Administratif)
- En EHPAD : Le conseil de vie sociale et le rôle de la personne qualifiée

### **Mise en place d'un plan d'application individuel et/ou collectif des acquis de la formation**

### **Bilan, évaluation des acquis de la formation et de la satisfaction des participants**

#### **Méthodes pédagogiques**

- Apports théoriques
- Regards croisés, analyse de situations vécues par les participants et de cas pratiques généralisés et anonymisés, issus du fonctionnement d'établissements médico-sociaux
- Réflexions individuelles et collectives
- Mutualisation de bonnes pratiques
- Mise en place d'un plan d'application individuel des acquis de la formation

#### **Modalités d'évaluation**

- Test de positionnement
- Suivi de la progression individuelle et collective tout au long de la formation
- Evaluation des acquis (tests, exercices, études de cas, mises en situation) avec remise d'une attestation des compétences acquises accompagnant le certificat de réalisation de la formation
- Evaluation de l'intégration des notions clés dans le cadre de l'écriture du plan d'application individuel des acquis de la formation

**Profil du formateur :** Formateur consultante en droit de la santé et du médico-social

**Durée :** 2 jours (14 heures)

**Public :** Tout professionnel d'un établissement

**Prérequis :** aucun

**Accessibilité aux personnes en situation de handicap**

Au-delà des lieux de formation inter qui sont accessibles aux personnes à mobilité réduite, nous nous engageons à rendre nos **formations accessibles à tous**, et à trouver la meilleure solution afin que chacun puisse en bénéficier.

**Si vous êtes en situation de handicap**, nous vous remercions de prendre contact avec **Clara SPEICHER, Directrice et Référente Handicap** à l'adresse [clara.speicher@coimparo.fr](mailto:clara.speicher@coimparo.fr)

Nous ferons le point sur votre situation et sur les ajustements nécessaires pour suivre la formation dans les meilleures conditions.

Vous serez également accompagné/e tout au long de votre parcours de formation pour s'assurer que les ajustements et compensations mis en œuvre répondent bien à vos besoins.

**Pour toute demande de mise en place de formation au sein de votre établissement, contacter notre équipe au 06 51 10 76 92 ou par mail à l'adresse [contact@coimparo.fr](mailto:contact@coimparo.fr)**

**Co'Imparo s'engage à apporter une réponse personnalisée à vos demandes de devis et vos inscriptions dans un délai de 7 jours ouvrés maximum.**

**Délai moyen de mise en place de la formation suite à une demande : 1 mois (hors demande urgente).**